

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 février 2010

L'an deux mil dix, le vingt trois février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Madame Perrine FORZY, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 5 février 2010.

Etaient présents : Patrick DEBONNE, Perrine FORZY, Francis LORIOT, Serge MOREL, Benoît MORELLET, Alexandre QUILLET, Anne SIGWALT, Bruno TAUNIN, Guillaume VOELTZEL, Patricia LEROUX, Danièle LEMETAIS
Absent excusé : Serge MOREL pouvoir à Perrine Forzy

Secrétaire de séance : Bruno Taunin

Membres en exercice : 11

Après approbation du dernier procès-verbal l'ordre du jour a été étudié comme suit

1. Prise de position sur la fusion des SIVOS ANGV et TGV

Au cours de la réunion entre les élus des SIVOS programmée le 11 janvier pour étudier différents scénarii, les élus du SIVOS ANGV ont proposé une fusion à compter de la rentrée 2010/2011 avec 3 pôles (Noyers, Vesly, les Thilliers) et l'idée d'agrandir la cuisine de Vesly. Le montant de la participation pour Gamaches serait de 25 000 €, soit 12 000 € de plus que ce que nous dépensons actuellement (une 1ère estimation présentée en conseil municipal était de 11 000 €).

Si nous fusionnions, nous aurions notre mot à dire dans l'organisation au milieu des 7 ou 6 autres communes, plus d'école à Gamaches et investirions dans les bâtiments des autres communes.

Le Conseil Municipal de Villers a interrogé M. le Maire d'Etrépagny pour savoir si Etrépagny accepterait de scolariser les élèves de Villers et connaître les modalités. Le montant actuel de participation par élève lorsque tous les enfants d'une commune extérieure sont scolarisés à Etrépagny est de 500 € => pour l'équivalent de 20 élèves = 10 000 €. Si la commune de Gamaches effectuait la même démarche et si celle-ci était acceptée, nous n'aurions pas notre mot à dire sur l'organisation et peu sur le montant de la participation ; il s'agit d'une grande école ; les équipements culturels et sportifs sont accessibles. Le transport scolaire serait simplifié pour les élèves de Villers et de Gamaches. Si nous devons conventionner avec le SIVOS ANGV plutôt que de fusionner, la participation actuelle étant de 616 € => pour 20 élèves, le coût serait de 12 320 €. Il s'agirait de petites écoles rurales (Noyers, Vesly, les Thilliers) à cheval sur deux cantons. Si les enfants de Villers sont scolarisés sur Etrépagny et que nos enfants ne le sont pas, le coût de l'accompagnement dans le car sera plus élevé pour nous car partagé entre 2 communes (T.G.) au lieu de trois (T.G.V.).

Les membres du Conseil Municipal sont surpris de l'attitude des conseillers de Villers qui ont effectué une demande en vue d'étudier le regroupement de leurs élèves à Etrépagny, sans en informer Gamaches et les Thilliers préalablement alors que cette nouvelle position a des répercussions importantes pour Gamaches et les Thilliers du fait d'une augmentation des coûts de fusion, d'accompagnement dans le car. Si Gamaches n'avait pas demandé jusqu'ici de regroupement avec Etrépagny, alors que la commune est frontalière du chef-

lieu de canton, c'était dans un esprit de solidarité après plus de 25 ans d'intercommunalité sachant qu'Etrépagny ne pourrait pas accueillir les 90 enfants des 3 communes du TGV.

Après en avoir délibéré, du fait de la nouvelle disposition des élus de Villers, les Conseillers, unanimement, chargent Madame le Maire de demander à la Commune d'Etrépagny d'étudier l'accueil à compter de la rentrée 2011/2012 de l'ensemble des élèves de classes maternelles et primaires de Gamaches.

Ils chargent également Madame le Maire de demander aux élus du SIVOS ANGV s'ils accepteraient d'accueillir à compter de la rentrée 2010/2011 l'ensemble des élèves gamachois de classes maternelles et primaires à partir d'une convention de participation aux frais scolaires, en lieu et place de la fusion, et de faire dans ce cas une proposition.

2. Préavis de départ du logement de l'école par Melle Pottier et décision de relouer

Melle Pottier nous a adressé en date du 28 janvier une lettre de préavis pour quitter le logement de l'école dans lequel elle séjournait depuis 6 années. Elle nous demande de fixer au 1^{er} mars au lieu du 30 avril la date de fin de préavis.

Le montant du loyer était fixé à 328 € correspondant au montant de l'indemnité de logement accordée aux instituteurs.

Les conseillers décident unanimement de respecter les clauses du bail pour le préavis, de relouer le logement, au vu des contingences dues à la proximité de l'école et des équipements communaux de fixer le loyer à 400 €, et de maintenir à la moitié du montant des dépenses pour l'ensemble de la bâtisse les charges de chauffage.

3. Choix de travaux pour les allées du cimetière, la couverture de la fosse commune et l'horloge de l'église

Au cimetière les arbres ont été abattus bénévolement ; Alexandre Quillet fournira du Garlon à Etienne pour traiter les souches. Alexandre Quillet a demandé à M. Mesnard de nettoyer le lierre qui grimpe sur le mur mitoyen.

Pour les allées, Alexandre Quillet et Guillaume Voeltzel feront un point ensemble des travaux à envisager.

Pour le couvercle de la fosse commune, Francis Lorient propose plusieurs devis et le Conseil décide de retenir l'installation d'un couvercle en béton.

Pour l'horloge de l'église, l'entreprise Biard Roy chargée de la maintenance propose un devis, sans changement du cadran de 1 511 € HT au lieu de 2 280 € HT. Le Conseil est d'avis d'accepter ce nouveau devis.

Francis Lorient fera établir des devis pour agrandir l'entrée du cimetière, refaire ou acheter un nouveau portail de taille standard ; il demandera aussi des devis de rejointoiement du mur sachant qu'Etienne pourrait peut-être être chargé de ce travail.

Le Conseil décide d'attendre d'avoir l'ensemble des devis pour demander une subvention au Conseil Général.

4. Compte-rendu de la visite de la Direction de l'Agence Routière Départementale pour la sécurisation de la RD 116 route de Chauvincourt et suite à donner

Mme Théodin, directrice de l'Agence Routière Départementale est venue sur site ; Francis Lorient et Patrick Debonne étaient présents.

Depuis, M. Destans, Président du Conseil Général, nous a adressé un courrier notifiant :

- sa décision d'abattre les arbres présents sur accotement, de manière à favoriser la possibilité de se ranger sur le côté lors du croisement d'un véhicule large,
- la pose de bordures en épaulement de virage avant entrée d'agglomération, de manière à supprimer l'orniérage en rive,
- sa proposition de déplacement des panneaux EB10/EB20, afin de signaler l'entrée en agglomération en entrée de virage et non en sortie,
- la limitation en amont à 50 km/h pour les poids lourds par panneau B14 et panneau de type N4.

Le Conseil est unanimement d'avis qu'il ne faut pas déplacer le panneau d'entrée d'agglomération au niveau des bois et préfère l'installation d'un panneau de limitation à 50km/heure.

Perrine Forzy présente un projet d'aménagement paysager, non encore chiffré, préparé par Agathe Fortin ; les Conseillers présents le trouvent intéressant et échangent sur les possibilités d'aménagements sécuritaires route de Chauvincourt.

5. Questions diverses

- Alexandre Quillet demandera des renseignements supplémentaires sur le produit qui lui est proposé pour traiter les trottoirs en béton désactivé une fois tous les 6 ans environ.
- Réunion de la commission des finances le 15 mars à 20 h. et prochaine réunion de Conseil le 22 mars à 20h.
- Francis Lorient remarque que les VC en agglomération de Gamaches n'ont pas été déneigées ; Perrine Forzy remontera l'information auprès du Service compétent de la Communauté de Communes.
- Anne Sigwalt remarque que le car qui dessert le lycée de Gisors le samedi manque de ponctualité ; elle donnera des informations plus précises pour les remonter au service compétent de la Communauté de Communes.
- Patrick Debonne observe qu'il conviendrait d'effectuer des travaux sur l'accès de la propriété d'Agathe Fortin. Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une portion du chemin rural qui ceinture le village, que les communes ne sont pas tenues d'entretenir les chemins ruraux et que la législation autorise les riverains à effectuer des travaux sous réserve de l'accord de la Commune. Alexandre Quillet rencontrera Agathe Fortin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

*Le Maire,
Perrine FORZY*

